

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Cession de la parcelle cadastrée section ZC numéro 176, d'une surface totale de 2 260 m², sise « La Palette », commune de Saint-Yvoine (63500), à la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires routiers et notamment la réhabilitation de la section Coudes-Issoire sur l'A75

Annexe(s) : plan parcellaire / avis de la Direction de l'Immobilier de l'État

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BESSEYRE Fabien

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 99

- Titulaires : 94

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 11

Votants : 110

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal
BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent
SERMAGE André (S)
CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIALUT Damien
GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
PAULZE Marie-Hélène (S)

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique

LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure

MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane
MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra

POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUX Marie-Pierre
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques

TINET Georges
TOURLONIAS Vincent

TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

PINTE Emmanuel (S)

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène); ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (11) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; COSTON David à BARRAUD Bertrand; COSTON Marie à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique; LLONG Lucie à MAHINC Didier; MEALLET Roger-Jean à MASSARDIER Marie-Laure; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand;

ABSENTS EXCUSES : (11) BARBET Laurent; BRONNER Ulrich; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette; JEANMOUGIN Isabelle; LIGNIERE Frédéric; MOREL Jacques; PRADIER Laurent; ROCHE Roger; ROCHETTE Christophe; SALVINI Luc; SAUVANT Jean-Pierre;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le rapporteur informe les membres du conseil communautaire que la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central a sollicité l'Agglo Pays d'Issoire aux fins d'acquérir la parcelle cadastrée section ZC numéro 176, d'une surface totale de 2 260 m², sise « La Palette », commune de Saint-Yvoine (63500) propriété de la communauté d'agglomération.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires routiers et notamment la réhabilitation de la section Coudes-Issoire sur l'A75 pour lequel des travaux sont projetés sur une partie de la parcelle susnommée.

Aussi, il est nécessaire que l'ensemble des emprises foncières soient propriétés de la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central pour la réalisation de ce programme.

Il est précisé que, compte-tenu de la configuration de la partie hors-emprise, la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central souhaite une acquisition de ladite parcelle en intégralité, conformément au plan parcellaire ci-annexé.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat a estimé, dans un avis en date du 24 janvier 2020, la parcelle cadastrée section ZC numéro 176 à 0,65 € le m².

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le plan parcellaire ci-annexé ;

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 24 janvier 2020 et ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central a pour projet de réhabiliter la section Coudes-Issoire sur l'A75 dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires routiers et que dans ce cadre elle souhaite acquérir les emprises foncières comprises dans le périmètre de l'opération projetée ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la parcelle cadastrée section ZC numéro 176, d'une surface totale de 2 260 m², sise « La Palette », commune de Saint-Yvoine (63500), fait partie de l'emprise foncière du périmètre de l'opération projetée et qu'elle est propriété de l'Agglo Pays d'Issoire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 110

- Pour : 110
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver la cession de la parcelle cadastrée section ZC numéro 176 pour une surface totale de 2 260 m², sise « La Palette », commune de Saint-Yvoine (63500) à la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central, pour un montant de 1 469,00 €, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État joint en annexe ;**
- **D'accepter la cession par acte administratif rédigé par la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central de la parcelle ci-dessus désignée ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte administratif de vente ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18 / 12 / 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 063-200070407-20201217-DEL20200622AJ-DE

